

Publication article 10 SFDR

FPCI Repreneuriat

Date de publication : 14 Avril 2026.

Date de mise à jour : 14 Avril 2026.

Version 1.0



Chez 45degrés capital, les engagements de durabilité s'inscrivent dans une même exigence de gestion responsable, de maîtrise des risques et de création de valeur durable.

Associés engagés, nous veillons à ce que nos décisions d'investissement, notre accompagnement des participations et notre cadre de gestion demeurent cohérents avec les principes de responsabilité qui fondent notre action.



Sommaire

1. Résumé.....	3
2. Sans objectif d'investissement durable	4
3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	5
3.1 Pilier social	5
3.2 Pilier territoires.....	5
3.3 Pilier environnement	5
4. Stratégie d'investissement	6
4.1 Politique d'exclusion	6
4.2 Bonnes pratiques de gouvernance	6
5. Proportion d'investissements.....	7
5.1 Investissements durables et taxinomie	7
5.2 Actifs de trésorerie et autres actifs.....	7
6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	8
7. Méthodes.....	8
8. Sources et traitement des données	9
9. Limites aux méthodes et aux données	10
10. Diligence raisonnable	10
11. Politiques d'engagement.....	11
12. Indice de référence désigné	11

1. Résumé

Le présent document expose, à l'échelle du Fonds, la manière dont les engagements liés à l'article 10 de la réglementation SFDR (obligation de publication sur le site Internet) sont traduits dans la sélection des investissements, le suivi des participations et la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du FPCI Repreneuriat.

Produit financier	FPCI Repreneuriat
Société de gestion	45degrés capital
Classification SFDR	Produit promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR
Investisseurs visés	Investisseurs professionnels et assimilés, notamment institutionnels, family offices et high net worth individuals, avec un minimum de souscription de 100 000 €
Date de publication	14 avril 2026

Le présent document présente, à l'échelle du FPCI Repreneuriat, la manière dont 45degrés capital promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR (caractéristiques environnementales et sociales du fonds), dans le cadre de la stratégie d'investissement, du suivi des participations et de l'information publiée sur le site internet.

Le Fonds a vocation à investir principalement dans des PME françaises relevant d'une stratégie de Capital Reprise, c'est-à-dire dans des opérations de reprise d'entreprise portées par un repreneur externe et/ou par le management. Les principales caractéristiques du Fonds telles qu'elles ressortent de sa documentation sont les suivantes : objectif de taille finale de 75 M€, investissement unitaire cible de 1 à 5 M€, portefeuille cible de 10 à 15 participations, période d'investissement de 5 ans prorogable un an et durée de vie de 10 ans prorogable deux fois un an.

Le Fonds promeut des caractéristiques sociales, territoriales et environnementales. Le socle retenu par 45degrés capital repose sur des critères obligatoires applicables à l'ensemble des participations – partage de la valeur, maintien des emplois locaux et mesure/sobriété énergétique – complétés par des critères additionnels sélectionnés au cas par cas selon la taille, le secteur et les enjeux propres à chaque entreprise.

Les indicateurs systématiquement mobilisables pour mesurer l'atteinte des caractéristiques promues comprennent notamment l'équité salariale, la part de salariés actionnaires ou bénéficiaires d'un intéressement ou d'une prime, le nombre d'emplois créés ou maintenus et, lorsque cela est jugé pertinent, le bilan carbone.

Des indicateurs complémentaires peuvent être suivis selon les cas, tels que le taux d'absentéisme, le turnover, la part des achats locaux, la quantité de déchets et leur valorisation, ou encore la consommation d'énergie.

Le Fonds ne poursuit pas un objectif d'investissement durable au sens autonome du règlement SFDR et il promeut des caractéristiques environnementales et sociales sans réaliser d'investissements durables.

Le produit ne tient pas compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et son pourcentage minimal d'alignement sur la taxinomie de l'Union européenne est nul.

L'approche de 45degrés capital repose sur plusieurs niveaux de filtrage et d'analyse, une gouvernance d'investissement structurée, un suivi ESG pendant la détention, ainsi qu'une politique d'engagement actionnarial adaptée à la logique du capital-investissement.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour mesurer l'atteinte des caractéristiques promues

2. Sans objectif d'investissement durable

Le produit financier Repreneuriat promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le Fonds promeut des caractéristiques RSE, mais ne réalise pas d'investissements durables au sens du règlement SFDR. En conséquence, les développements relatifs à l'objectif d'investissement durable ne sont pas applicables en tant que tels au présent produit.

Le Fonds vise toutefois à intégrer des critères de durabilité dans la sélection, l'accompagnement et le suivi des participations.

Les sociétés en portefeuille doivent également présenter des pratiques de bonne gouvernance compatibles avec l'approche du Fonds, notamment au regard de l'engagement des dirigeants, de l'alignement des parties prenantes, des relations avec le personnel et du respect des obligations applicables.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut des caractéristiques sociales, territoriales et environnementales au travers d'une approche d'investissement et d'accompagnement active appliquée pendant toute la durée du cycle d'investissement.

3.1 Pilier social

Sur le pilier social, 45degrés capital cherche à favoriser, au sein des participations, le partage de la valeur, l'équité salariale, la qualité de vie au travail et l'employabilité. Le socle obligatoire mentionné dans le règlement et dans la politique RSE inclut le partage de la valeur. Les indicateurs peuvent notamment porter sur la part des salariés actionnaires, l'existence de mécanismes d'intéressement ou de prime, l'équité salariale, le taux d'absentéisme, le turnover, les enquêtes de satisfaction ou encore le nombre moyen d'heures de formation par salarié.

3.2 Pilier territoires

Sur le pilier territoires, le Fonds vise le maintien et le développement des emplois locaux, le soutien à l'économie locale et la valorisation des savoir-faire. Le critère obligatoire porte sur le maintien des emplois locaux. Les indicateurs suivis peuvent notamment porter sur le nombre d'emplois créés ou maintenus, la part des achats réalisés localement, les coopérations avec des acteurs territoriaux, ainsi que la préservation de métiers ou de chaînes de valeur locales.

3.3 Pilier environnement

Sur le pilier environnemental, 45degrés capital place au cœur de son approche la sobriété énergétique, et, lorsque cela est pertinent, la mesure des émissions de gaz à effet de serre ou l'économie circulaire. La politique RSE de 45degrés capital retient la sobriété énergétique comme l'un des éléments du socle commun du pilier environnemental.

Les indicateurs peuvent inclure une étude sur les moyens mis en œuvre pour améliorer la sobriété énergétique, et lorsque cela est jugé pertinent le bilan carbone sur un à trois scopes, ou encore la part d'énergie d'origine renouvelable, la quantité de déchets et leur valorisation, ou enfin des indicateurs liés à l'économie circulaire.

La politique RSE de 45degrés capital prévoit également la prise en compte des risques de durabilité liés au changement climatique et, lorsque cela est pertinent, des risques liés à la biodiversité. Cette approche se veut proportionnée à la taille des entreprises accompagnées, à la disponibilité des données et à la matérialité des enjeux sectoriels.

4. Stratégie d'investissement

45degrés capital a été constituée pour gérer des FIA destinés à une clientèle professionnelle ou assimilée dans le domaine du capital-investissement. Son premier véhicule Repreneuriat est un FPCI dédié à la transmission d'entreprises françaises, principalement sous forme d'investissements en titres non cotés de PME françaises.

La stratégie du Fonds est orientée vers le capital transmission, avec une approche d'investisseur de référence, soit des prises de participations minoritaires significatives ou des prises de participations majoritaires. Le Fonds investit en fonds propres ou quasi-fonds propres, avec un effet de levier modéré et responsable. Les instruments éligibles comprennent notamment, sans que ce soit limitatif, les actions ordinaires, actions de préférence, ABSA (Actions avec Bon de Souscription d'Actions), BSA (Bons de Souscription d'actions), OC (Obligations Convertibles), ORA (Obligations Remboursables en Actions), OBSA (Obligations avec Bons de Souscription d'actions), ainsi que les apports en compte courant d'associés dans la limite de la réglementation applicable.

Le processus d'investissement intègre la durabilité à plusieurs niveaux. Un filtrage initial permet d'écarter les activités incompatibles avec la politique d'exclusion. Une analyse approfondie est ensuite menée sur les critères ESG obligatoires et pertinents pour la cible. Le Fonds apprécie également la sensibilité du management aux enjeux RSE, sa volonté d'agir pour un impact positif et sa capacité à s'inscrire dans un plan de progrès documenté.

L'approche retenue n'applique pas de taux minimal d'engagement visant à réduire l'univers d'investissement avant l'application de la stratégie. En revanche, chaque opportunité fait l'objet d'un filtrage successif pouvant conduire à un refus d'investissement si les critères requis ne sont pas satisfaits.

4.1 Politique d'exclusion

La politique RSE-SFDR de 45degrés capital exclut notamment de ses investissements la production ou distribution de tabac, certaines armes controversées, les activités liées aux énergies fossiles, les casinos et jeux d'argent ainsi que la production ou distribution de contenus à caractère pornographique. Par ailleurs, la société s'engage à n'investir que dans des entreprises respectant les droits humains fondamentaux et les principes internationaux en matière de responsabilité sociétale.

4.2 Bonnes pratiques de gouvernance

La politique de bonne gouvernance repose sur trois piliers :

- l'engagement des dirigeants,
- l'alignement des parties prenantes
- et la qualité du dialogue stratégique.

45degrés capital sélectionne des dirigeants en mesure d'endosser pleinement leur rôle, disposant d'une vision stratégique claire, d'un engagement personnel fort, notamment via l'investissement à leurs côtés, et de valeurs humaines partagées. Le Fonds veille également à

un partage équitable de la création de valeur entre dirigeants, salariés, souscripteurs et associés.

Cette appréciation de la bonne gouvernance s'articule avec le dispositif général de 45degrés capital : prévention des conflits d'intérêts, respect des obligations fiscales et réglementaires, qualité des relations avec le personnel, et organisation permettant la traçabilité des décisions d'investissement et de désinvestissement.

5. Proportion d'investissements

Le fonds Repreneuriat de 45degrés capital investit 100 % de son actif net sur des entreprises alignées avec les caractéristiques environnementales et sociales décrites dans la documentation du Fonds. Cette formulation doit être comprise comme l'engagement d'appliquer l'approche RSE du Fonds à l'ensemble des investissements cibles du portefeuille, et non comme une qualification d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

Le Fonds promeut ainsi des caractéristiques environnementales ou sociales sur l'ensemble de son processus d'investissement et de suivi. Les autres actifs éventuellement détenus à titre accessoire répondent à des besoins de trésorerie, de gestion ou d'efficacité opérationnelle. La documentation AMF prévoit notamment la possibilité d'avoir recours, de manière marginale, à des OPCVM ou FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires libellés en euros pour la gestion de la trésorerie du Fonds.

5.1 Investissements durables et taxinomie

Le Fonds promeut des caractéristiques RSE mais ne réalise pas d'investissements durables au sens du règlement SFDR. Les investissements du produit ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage minimal d'alignement avec la taxinomie de l'Union européenne est nul. Le produit n'utilise aucun produit dérivé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

5.2 Actifs de trésorerie et autres actifs

Les actifs détenus à titre accessoire ont pour finalité la gestion de la trésorerie, l'efficacité opérationnelle et, le cas échéant, la rémunération temporaire des liquidités en attente d'investissement ou de distribution. Le Fonds applique ses caractéristiques environnementales et sociales à l'ensemble de ses investissements cibles en portefeuille. Les actifs détenus à titre accessoire à des fins de trésorerie, de gestion ou d'efficacité opérationnelle ne sont pas utilisés pour promouvoir ces caractéristiques.

6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le suivi des caractéristiques promues repose sur une gouvernance dédiée et sur des processus documentés. La politique RSE/SFDR de 45degrés capital repose sur la désignation de deux référents internes chargés de veiller à l'application des critères RSE dans les processus, d'assister les équipes d'investissement et d'assurer la consolidation des données RSE ainsi que le reporting annuel.

Chaque directeur de participation est responsable de ses dossiers en phase de pré-investissement et de détention. Dès la prise de participation, un Conseil (Board) de lancement est organisé avec le dirigeant de la société en portefeuille afin de définir la gouvernance RSE, co-construire un plan d'action et mettre en place une fiche de suivi trimestrielle des indicateurs. Le dirigeant s'engage ensuite à suivre le plan d'action défini, à présenter les indicateurs lors des boards trimestriels et à participer à une revue annuelle des progrès réalisés.

Ce dispositif s'inscrit dans un environnement de contrôle plus large comprenant une RCCI dirigeante, l'externalisation du contrôle de second niveau et du contrôle périodique auprès d'un RCCI référent, un comité de conformité et de contrôle interne semestriel, ainsi qu'un suivi formalisé des recommandations et plans d'actions de remédiation.

Les caractéristiques promues sont ainsi contrôlées à la fois au niveau des dossiers d'investissement, du suivi des participations et du cadre de conformité de la société de gestion.

7. Méthodes

45degrés capital applique une méthode commune de sélection et de suivi des critères ESG autour de trois piliers : social, territoires et environnement. Pour chaque pilier, un critère obligatoire est imposé à l'ensemble des participations ; un second critère est sélectionné parmi plusieurs options ; et au moins un indicateur de suivi est défini en fonction des spécificités de l'entreprise.

Le socle d'indicateurs systématiques utilisé pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues est le suivant :

- équité salariale, part de salariés actionnaires ou recevant un plan d'intéressement ou une prime,
- nombre d'emplois créés ou maintenus,
- Sobriété énergétique et lorsque cela est considéré comme pertinent, un bilan carbone sur un à trois scopes.

Elle prévoit également des indicateurs optionnels adaptés au contexte de chaque participation, parmi lesquels le taux d'absentéisme, le turnover, la part des achats locaux, la quantité de déchets et la part valorisée ou encore la consommation d'énergie.

Les méthodes mobilisées combinent une analyse qualitative du modèle d'affaires, du management et de la maturité ESG de la cible avec une collecte progressive d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs actionnables. Pendant la période de détention, ces méthodes se traduisent par des revues périodiques, une présentation des indicateurs lors des conseils trimestriels et une revue annuelle des plans d'action. En phase de sortie, les engagements et progrès réalisés sont consolidés dans un bilan spécifique.

Pilier	Critère obligatoire	Critères complémentaires possibles	Exemples d'indicateurs
Social	Partage de la valeur	Équité salariale, qualité de vie au travail, employabilité	Salariés actionnaires / intéressement / prime ; absentéisme ; turnover ; heures de formation
Territoires	Maintien des emplois locaux	Soutien à l'économie locale, valorisation des savoir-faire	Emplois créés ou maintenus ; part des achats locaux ; coopérations territoriales
Environnement	Sobriété énergétique / mesure des émissions	Réduction des émissions de GES, économie circulaire	Bilan carbone sur 1 à 3 scopes ; consommation d'énergie ; déchets et valorisation

8. Sources et traitement des données

Les données utilisées pour apprécier les caractéristiques promues proviennent principalement des entreprises cibles et des participations, des due diligences, des échanges avec les dirigeants, des supports d'investissement et des outils de suivi internes mis en place par la société de gestion.

45degrés capital s'appuie opérationnellement sur différents outils, dont notamment Pipedrive pour le suivi des opportunités, Microsoft Teams et SharePoint pour la centralisation documentaire et les échanges, Leexi pour la transcription des visios dans un cadre sécurisé, ainsi qu'AZIA utilisé par le prestataire RCCI externalisé pour le suivi du programme de conformité et de contrôle interne.

Lorsque certaines données ne sont pas immédiatement disponibles, la société de gestion retient une démarche progressive, tenant compte de la taille des participations, de leur degré de structuration et de la matérialité des enjeux identifiés. Le traitement des données privilégie l'utilisation d'informations directement communiquées par les sociétés accompagnées, complétées, lorsque cela est nécessaire, par des échanges de clarification, des analyses qualitatives ou l'appui ponctuel de prestataires spécialisés.

Les données collectées sont utilisées à la fois pour l'analyse pré-investissement, la définition des priorités ESG au moment de l'entrée au capital, le suivi trimestriel en détention et la préparation du reporting annuel.

9. Limites aux méthodes et aux données

Les principales limites tiennent à la nature même des entreprises accompagnées, qui sont majoritairement des PME non cotées dont la maturité extra-financière, les systèmes d'information et la disponibilité des données peuvent être hétérogènes.

Certaines informations demeurent nécessairement qualitatives, notamment en matière de savoir-faire locaux, de qualité du dialogue stratégique, de sensibilité managériale aux enjeux RSE ou de structuration initiale des plans d'action. De même, certains indicateurs environnementaux ou sociaux ne deviennent disponibles que progressivement après la mise en place du dispositif de suivi en détention.

Ces limites n'empêchent pas le Fonds de promouvoir les caractéristiques décrites dans le présent document, mais elles justifient une approche proportionnée, prudente et évolutive, inscrite dans une logique d'amélioration continue. La documentation de 45degrés capital privilégie, dans ce cadre, des critères et indicateurs jugés pertinents, utiles et actionnables pour des entreprises de taille intermédiaire ou de petite taille.

10. Diligence raisonnable

Le processus d'investissement de 45degrés capital repose sur plusieurs niveaux de sélection successifs, chacun pouvant conduire à une décision de refus d'investissement. Les opportunités sont d'abord examinées au regard de la stratégie, du secteur, de la géographie, de la maturité et de leur cohérence avec le positionnement du Fonds.

Une équipe d'investissement se réunit au moins deux fois par mois pour passer en revue les opportunités préalablement filtrées. Lorsqu'une opportunité est poursuivie, elle est affectée à un gérant financier chargé de piloter l'analyse préliminaire, les échanges avec les parties prenantes et, le cas échéant, le recours à des experts externes. La traçabilité des dossiers est assurée par l'enregistrement dans un répertoire informatique dédié et par une fiche préliminaire renseignée par le gérant en charge.

Sur le plan ESG, la diligence raisonnable comprend notamment la vérification du respect de la politique d'exclusion, l'évaluation des critères ESG obligatoires, l'identification de critères optionnels pertinents, l'appréciation de la capacité de l'entreprise à produire les indicateurs requis et l'évaluation de la volonté du management d'agir en faveur d'un impact positif.

Plus largement, 45degrés capital apprécie également la qualité de la gouvernance, les relations avec le personnel, la cohérence des mécanismes de partage de la valeur, ainsi que l'exposition éventuelle à des risques de durabilité, notamment climatiques et, lorsque cela est pertinent, de biodiversité.

11. Politiques d'engagement

Compte tenu de la nature du capital-investissement, la politique d'engagement de 45degrés capital repose principalement sur l'implication dans la gouvernance des participations, le dialogue avec les dirigeants et l'accompagnement opérationnel des sociétés en portefeuille.

Cette démarche se traduit notamment par la définition d'une gouvernance RSE dès l'entrée au capital, la mise en place d'un plan d'action partagé avec le management, le suivi d'indicateurs lors des conseils trimestriels et une revue annuelle des progrès réalisés. En phase de cession, les axes d'amélioration identifiés et les engagements pris font l'objet d'un bilan spécifique visant à assurer la continuité et la valorisation des démarches engagées.

À titre accessoire, 45degrés capital peut fournir, dans le prolongement de son activité de gestion, des conseils en matière de structure de capital, de financement, de stratégie industrielle, d'accompagnement opérationnel ou de fusions-acquisitions. Ces activités accessoires sont exercées dans le respect des règles déontologiques applicables au capital-investissement et ne remettent pas en cause la primauté de l'intérêt des fonds et de leurs investisseurs.

12. Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Cette absence d'indice est cohérente avec la stratégie du Fonds, centrée sur le capital transmission et l'accompagnement actif de participations non cotées, pour lesquelles la promotion des caractéristiques sociales, territoriales et environnementales repose sur une analyse propre, des critères internes et un suivi individualisé des plans d'action.

De la même manière, la méthodologie de suivi des caractéristiques promues ne repose pas sur un benchmark de marché, mais sur la combinaison d'un socle de critères ESG obligatoires, d'indicateurs suivis dans le temps et d'une appréciation qualitative et quantitative des progrès réalisés au sein des participations.